



ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL BADMINTON 89

Mercredi 5 Juillet 2017, 19h30 à Auxerre, ESPACE 89

Présents: Jean-Marc CÊTRE, Jean-Michel PIERRELEE, Pascal LEFEBVRE, Emilie FAURE, Samuel DESCHAMPS, Stéphanie FISHER, Bruno POTHIER, Emmanuel BRAUD, Eric KRÄHENBÛHL, Gaëtan MONTOYA, Romain COCLET, Denis JAKUBOWICZ, Jean-Marie BOCCHI, Yan CORVELLEC (référent 89).

Invités : Eric LUCANTONIO (vice-président Ligue, représentant nord, responsable UNSS), Ronan FURIC (responsable ETR à la Ligue, remplaçant de Vincent LEGRAS),

Monsieur Pascal Lagarde, inspecteur départemental DDCSPP retenu par une autre réunion est excusé,

Monsieur Patrice Hennequin, président du CDOS, retenu par une réunion du CROS à Dijon est excusé

Absents excusés: Eddy PINEL, Maxime BUTTURI.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1°) Approbation des assemblées générales des 10 juin 2016 et 23 septembre 2016.
- 2°) Rapport moral du président.
- 3°) Rapport de la commission interclubs par Maxime BUTTURI.
- 4°) Rapport de la commission sportive par Bruno POTHIER et Emilie FAURE.
- 5°) Rapport arbitrage et formation dans l'Yonne par Jean-Marc CÊTRE et Yan CORVELLEC.
- 6°) Bilan financier au 30 juin 2017.
- 7°) Les projets saison 2017-2018.
- 8°) Budget saison 2017-2018 et vote de la part comité sur les licences.
- 9°) Nomination d'éventuels candidats au conseil d'administration.
- 10°) Paroles aux invités.
- 11°) Questions diverses.



1°) Approbation des assemblées générales des 10 juin 2016 et 23 septembre 2016.

Les assemblées générales du 10 juin et du 23 septembre 2016 sont toutes deux approuvées.

2°) Rapport moral du président.

Le rapport de gestion écrit par Jean-Marc CÊTRE est joint.

JM CÊTRE nous rappelle que dans l'Yonne, nous avons 622 licenciés, 10 clubs affiliés et 33 clubs non affiliés.

Les objectifs sont la relance d'une volonté de formation des dirigeants et la relance de la formation arbitrage. La formation des dirigeants est en marche, la formation arbitrage tarde car elle dépend de la présence d'un formateur fédéral.

JM CÊTRE souligne la qualité de nos jeunes, avec leur participation au DAD puis au DAR.

JM CÊTRE termine en rendant hommage à Muriel qui termine son contrat et nous fait part de sa volonté de continuer les actions menées.

Ce rapport est voté à l'unanimité (0 abstention).

3°) Rapport de la commission interclubs par Bruno Pothier.

Lors de la dernière réunion du CDBad 89, nous avons évoqué le fait que certains joueurs classés R jouent en D2 et que certaines équipes puissent refuser de monter en Régional. Le règlement des Interclubs est en cours de modification:

- Toutes les équipes qui s'engagent en D1 doivent accepter la montée après les barrages. En cas de refus, le club aura une amende de 150€ et partira avec - 4 points pour les interclubs l'année suivante.

R. FURIC et Y. CORVELLEC font un point sur le règlement fédéral: une équipe qui refuserait les barrages, serait automatiquement reléguée.

Le comité devra prendre la décision pour faire respecter le même règlement.

B.POTHIER soumet l'idée que si un club refuse la montée de son équipe en Régional, l'équipe ne pourrait pas jouer l'année suivante en Départemental.

D. JAKUBOWICZ demande qu'une réflexion au niveau du nombre de joueurs par équipe en D1 soit faite pour la saison prochaine (3 filles et 3 garçons minimum), afin de préparer au mieux l'accès des équipes à la Régionale.

- Les meilleurs joueurs devront être dans l'équipe 1.



Le débat concernant les joueurs R et le niveau des équipes en Départemental est mouvementé. Pour certains il serait plus logique qu'une équipe ait la possibilité de monter année après année quelque soit le classement des joueurs, alors que d'autres pensent qu'il serait préférable d'inscrire directement l'équipe en D1 si elle en a le niveau.

Points à reformuler dans le règlement proposé par M. BUTTURI:

- la hiérarchie des joueurs est faite par rapport au classement fédéral à la date des engagements.

- L'équipe de D2 doit avoir une moyenne supérieure à la moyenne des deux dernières équipes de D1 (Art.1). Un vote par Doodle sera fait.

Les sujétions sont à envoyer à B. POTHIER.

Nous reformulerons les modifications définitives lors de la première réunion de la saison 2017-2018.

4°) Rapport de la commission sportive par Bruno POTHIER et Emilie FAURE.

La commission championnat a été gérée par E. FAURE, D. JAKUBOWICZ, G. MONTOYA.

Les récompenses ont été très bien gérées par D. JAKUBOWICZ.

Le nombre de participants (environ 80 en simple), en baisse chaque année, est toujours à déplorer. Une centralisation de la compétition pourrait peut-être amener plus de joueurs?

Le calendrier de la Ligue prévoit des dates différentes pour les jeunes et les séniors, mais le comité préfère maintenir toutes les catégories sur les mêmes dates.

Dates retenues pour la saison 2017-2018:

- 27 et 28 janvier 2018 Simples J/S/Vet

- 3/4 février 2018 Doubles

Championnat régional 3/4 mars.

E. BRAUD se propose d'être le JA pour les championnats départementaux (acceptée unanimité)

Le CDBad89 a organisé le DAD, qui sera reconduit l'année prochaine. 5 jeunes ont été retenus pour participer au DAR.

Les SAMBADS se sont bien déroulés. Ils seront reconduits mais peut-être avec une appellation différente pour s'uniformiser avec les différents comités de la région.

Y.CORVELLEC met le calendrier à jour régulièrement. Les clubs peuvent déjà le contacter pour se positionner sur les compétitions.



5°) Rapport arbitrage et formation dans l'Yonne par Jean-Marc CÊTRE et Yan CORVELLEC.

Le plan de formation relancé n'a pas pu aboutir cette année faute de formateur fédéral.

La formation aura lieu lors du Tournoi de SENS (la date n'est pas encore définie). Il reste au moins une place (voir plus) pour cette formation arbitrage.

La validation d'arbitre fédéral de Nicolas DELIGAND, arbitre UNSS, est en cours.

J M CETRE a sollicité la CRA ? compétente pour proposer la validation de 3 JA (J.CHOIN, Y.CORVELLEC, E.LUCANTONIO) au grade de JA régional avant la mise en place du nouveau plan d'arbitrage en septembre.

JM CÊTRE encourage tous les clubs à prendre connaissance de la nouvelle filière d'arbitrage fédéral. Une information sera faite au niveau des clubs pour la présentation de ces évolutions. Attention notamment au respect des obligations par les clubs par rapport à ce nouveau plan d'arbitrage

Le comité n'avait pas de commission arbitrage. Il a été demandé à Y. CORVELLEC de prendre la responsabilité de cette commission dans l'attente de la participation souhaité de E BRAUD. JM CETRE a également sollicité la ligue pour que le représentant de la CDA intègre la CRA.

6°) Bilan financier au 30 juin 2017.

Les bilans sont joints.

Les comptes seront clos au 31 août 2017 et transmis Exercice de transition cette année:

- pas de levée de timbre.
- moins de charge (frais de stage).
- l' AUDIT réalisé par Y.CORVELLEC sera amorti sur 4 ans (nomenclature comptable): 625€/an.

Le résultat d'exploitation est positif au 30 juin 2017 à 653€, la trésorerie est positive et le resteront après les dernières charges jusqu'à fin août 2017 ; les disponibilités du comité s'élèvent à 14000€.

Jean-Michel PIERRELEE remercie Eric KRÄHENBÛHL de l'avoir "formé".

L'assemblée générale autorise son trésorier à modifier l'adresse de correspondance du compte postal et à prendre toutes dispositions qu'il jugera utiles pour négocier les frais bancaires relatifs à son utilisation ou ouvrir un compte bancaire dans un autre établissement financier si la gestion postale s'avérait plus « lourde ». Cette décision est prise à la majorité.

JM CÊTRE confirme que son action privilégiera toujours la formation en faveur des jeunes, et, que les moyens financiers seront orientés en ce sens.

Les comptes seront à approuver à la prochaine AG.



7°) Les projets saison 2017-2018.

- Une formation POONA de 3 heures sera faite par Y.CORVELLEC.
- Les participants au MODEF pourront continuer dans la filière animation (à partir de janvier).
- Nouvelle formation MODEF.
- Stage d'animation technique pour licenciés et non licenciés (jeunes). JM CÊTRE informera les clubs non licenciés que le but n'est pas de "déshabiller" les clubs licenciés de leurs joueurs (remarque qu'E.PINEL avait faite lors d'une réunion du comité) mais au contraire de permettre à des jeunes d'intégrer les compétitions fédérales. Le comité prendra en charge 65% des frais de formation des licenciés Icaunais (rappel : les coûts de formation ne seront pas pris en charge si le licencié souhaite participer à une formation en dehors du territoire du comité alors qu'une formation de même nature est dispensée dans l'Yonne. 6 formations (stages) techniques jeunes pourraient être proposées.
- Embauche d'une personne par le comité pour l'entraînement dans les clubs des catégories jeunes. Une personne mise à disposition par le service départemental est suggérée, auquel cas il faudrait la former techniquement au badminton. Ce profil de personne ne fait pas l'unanimité.

Le budget n'est pas encore prêt car l'aval des membres de l'AG est nécessaire.

JM CÊTRE a déjà pris contact avec de nombreux organismes pour les financements.

L'assemblée générale confirme son accord de principe avec ce projet et demande à JM CÊTRE de continuer ses investigations en ce sens .Ce dernier précise que la décision définitive sera prise par l'assemblée générale et une assemblée spécifique pourra être organisée à cet effet.

8°) Budget saison 2017-2018 et vote de la part comité sur les licences.

Les clubs auront de nouveau un timbre à payer sur les licences de 2€. Cela permettra de commencer à financer les projets.

Les tarifs au niveau de la Ligue ne changent pas.

L'assemblée générale accepte cette proposition du CA.

9°) Nomination d'éventuels candidats au conseil d'administration.

Aucune nouvelle candidature au conseil d'administration pour cette année.

10°) Paroles aux invités.

R. FURIC reviendra vers JM CÊTRE quand le projet Ligue sera plus abouti afin de le présenter et envisager les déclinaisons au niveau du comité, il estime que les orientations et décisions du comité de l'Yonne s'inscrivent déjà pleinement dans le sens de la politique de ligue.

11°) Questions diverses.



Demande de Mr François PRUDENT: il souhaiterait que le comité interdise le coaching pour les jeunes.

Actuellement le règlement fédéral interdit le coaching jusqu'à la catégorie benjamin.

Une note de rappel sera faite à tous les clubs pour que ce point de règlement soit respecté.

Un rappel aux JA sera également fait pour " être vigilant à la circulation des personnes sur les terrains et au respect de la réglementation".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h25.

La secrétaire.